



Projet Amaranthe



Vue sur Montbrun-Bocage

Préambule

Nous vivons aujourd'hui dans une société où il existe une pression sociale qui nous pousse à être de plus en plus individualiste. Cela provoque l'isolement ou la séparation et accélère le déclin des relations humaines, à travers des structures et des fonctionnements qui ne sont pas adaptés aux besoins d'aujourd'hui.

Nous partageons une certitude : nous allons vers de nouveaux horizons où les valeurs d'une humanité authentique devraient prendre leur place. La démarche qui nous anime dépasse nos besoins personnels et veut soutenir ce changement.

Notre projet part d'idées simples :

- Les échanges sont porteurs de vie.*
- Il est possible de vivre ensemble et vieillir d'une autre façon, plus humaine, vivante et digne, en reconsidérant notre relation à l'autre et à la vie en société.*

Nous souhaitons construire un lieu de vie intergénérationnel dans un contexte d'engagement social et environnemental, fondé sur l'écoute, la bienveillance et l'entraide solidaire.

Ce projet n'a pas un but lucratif. Il part d'un acte volontaire au service du développement social et humain, et de la préservation de notre espace naturel, dans une dimension permaculturelle :

- En proposant des solutions où le respect de l'environnement et l'écologie sont concrètement mises en œuvre.*
- En s'intégrant à la vie locale pour créer un impact positif et durable dans la commune.*

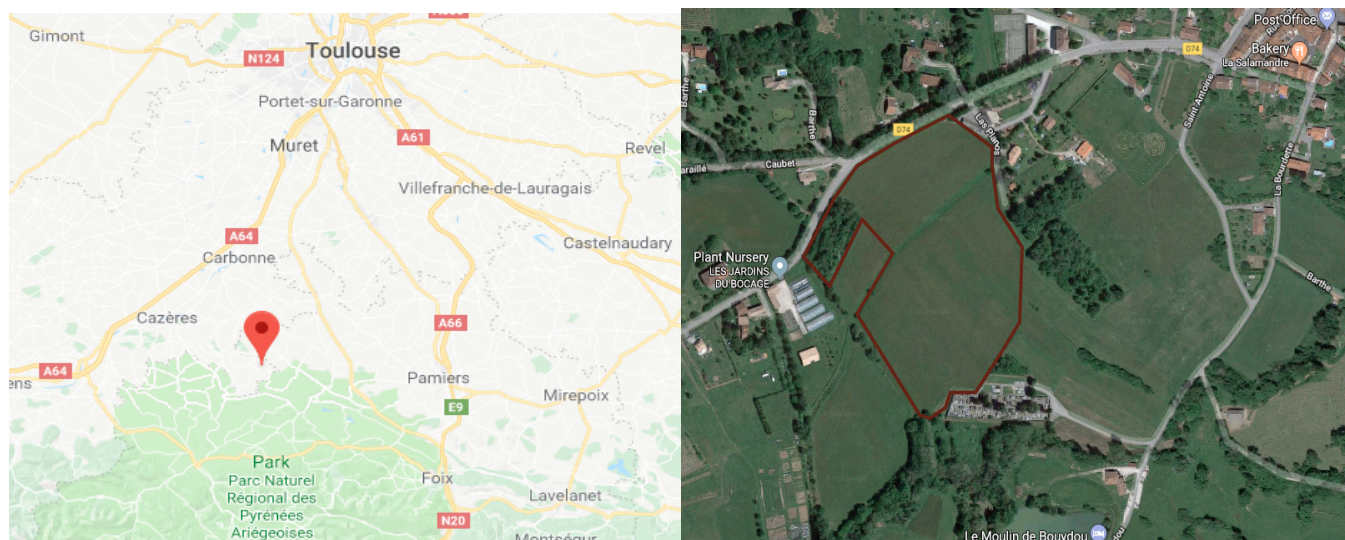
- En favorisant des liens intergénérationnels.

- En créant un collectif responsable, soucieux des générations à venir, impliqué dans des projets sociaux solidaires et désireux de développer et encourager la vitalité artistique et créative.

L'écologie est l'un des piliers essentiels de ce projet, déclinée de façon adaptée dans chaque action, intention présente dans toutes nos démarches.

Le Lieu

Le terrain ou nous souhaitons développer notre projet est situé dans la commune de Montbrun-Bocage (31310), en bordure du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.



Le terrain se situe en continuation de la zone actuellement urbanisée du bourg.

Le village est vivant et charmant, il s'y passe une vie sociale et culturelle, avec le Marché de Montbrun (à 500m) et des activités alternatives.

Le Dimanche, un petit marché très populaire avec des producteurs locaux, des artisans, des artistes... et une ambiance chaleureuse.

Ce projet veut s'intégrer au village actuel. Il se conçoit comme son extension naturelle, participant à la vie et au développement du village.



L'association AMARANTHE

Pour démarrer ce projet d'éco-quartier, nous avons créé l'association "AMARANTHE".

Elle a pour objet :

- de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à la création et à la réalisation d'un éco-quartier écologique et solidaire, en milieu rural, sous une forme juridique adaptée, reflétant les valeurs coopératives énoncées dans la charte et dans le règlement du "vivre ensemble."
- de trouver un terrain adapté à la réalisation de ce projet : création, organisation, promotion d'un éco-quartier.
- de promouvoir, organiser, faciliter des chantiers d'auto construction écologiques, solidaires et pédagogiques.

Le contenu de l'éco-quartier

Ce projet s'articule sur trois niveaux :

- les parcelles et habitations individuelles
- Les espaces communs à tous les habitants de l'éco-quartier : le jardin participatif et le "hangar"
- la maison associative.



Le lac de Montbrun-Bocage (à 200m du terrain)

Les habitations individuelles

Ceux qui choisiront de vivre dans ce lieu partageront une approche nouvelle de la propriété. Ils seront propriétaires de parts sociales correspondant à la parcelle attribuée et à la maison qu'ils auront la capacité de construire. Chacun sera copropriétaire de tous les espaces communs.

A travers la création d'une SCIA d'autopromotion, (*attribution en jouissance*) chaque habitant jouira de sa propre maison, et de la parcelle attenante. L'équilibre et l'harmonisation architecturale de l'ensemble étant une priorité, les habitations devront respecter le cahier des charges de l'éco-quartier, en veillant à l'équilibre esthétique et à la cohérence.

A cet effet, il sera fait appel à un seul architecte pour la conception du plan de masse, des plans de la maison associative et du hangar. Cependant chaque projet d'habitation pourra être individualisé, toujours dans le respect des directives de l'architecte, du cahier des charges de l'éco-quartier (document annexe) et des indications et recommandations données par l'architecte des bâtiments de France. Toutes les maisons respecteront les principes de l'architecture bioclimatique, afin de minimiser les besoins énergétiques. (www.fr.wikipedia.org/wiki/Bioclimatique)

Toutes les techniques constructives dans ce domaine peuvent être envisagées, mais les maisons en paille sont un choix qui nous est cher.

Nous encourageons aussi, pour ceux qui le désirent et le peuvent, l'autoconstruction selon les possibilités de chacun. Nous voudrions essayer de mettre en œuvre un chantier école encadré par des professionnels, ou tout au moins des chantiers participatifs.

Une expertise géobiologique du terrain sera établie afin d'accorder chaque partie de ce projet avec les énergies subtiles du lieu. Les habitants pourront, s'ils le souhaitent, solliciter la même expertise pour leur maison à construire.

Dans un principe d'ouverture et de convivialité, nous n'envisageons pas de clôture, simplement de petites séparations privatives pour préserver l'intimité des terrasses.

La répartition du terrain prévoit une surface d'environ 7000m² constructibles, destinée aux habitations, la maison associative et autres bâtiments communs (*la carte communale, actuellement en cours d'élaboration, précisera ce point*).

Le reste du terrain, qui représente plus de 30 000m², est destinée aux jardins et vergers communs.

En terme de construction, sont prévues :

- 7 maisons individuelles
- 2 habitats groupés pour un total de 4 appartements
- 1 hangar commun
- 1 maison associative

Afin de favoriser l'accès à la propriété à des jeunes couples, n'ayant pas les moyens financiers d'accéder à un emprunt individuel et dans la volonté de créer un lieu de vie intergénérationnel, la SCIAA Amaranthe a le projet de contracter un emprunt collectif permettant à certains des futurs habitants d'accéder à un logement dans le cadre de ce projet, au même titre que les autres sociétaires.

La maison associative



La construction d'une maison associative est prévue sur l'une des parcelles. Elle est destinée à être un lieu de réunion, d'échange et de partage au service de ses adhérents et sera mise à la disposition des habitants de l'éco-quartier pour les réunions et autres rencontres, selon un cadre défini (voir document annexe).

Elle pourra, également, être mise à disposition (sous certaines conditions, document annexe) à des associations de la région ayant des activités et buts similaires.

Une partie de la maison associative sera destinée à pouvoir héberger des visiteurs sur des durées variables (*voir document annexe*)

Son financement pourra être pris en charge par une association (personne morale)

Le hangar et autres biens communs

Un hangar commun sera le premier bâtiment qui sera construit dans l'éco-quartier ; il servira d'abri et de lieu ressource pour les bâtisseurs. Il est destiné au stockage des matériaux de construction et autres biens partagés.

L'achat d'outils communs est envisagé pour l'autoconstruction, l'entretien du lieu et des maisons, pour le bricolage...

Une partie de ce hangar sera, à moyen terme, convertie en ateliers, afin que les habitants du lieu puissent développer des activités ludiques et artistiques.

Ce bâtiment pourra aussi accueillir un local de convivialité informelle.

Nous prévoyons également :

- un système de lagunage pour la récupération des eaux usées (phytoépuration)
- Une réserve d'eau pluviale pour l'irrigation des jardins qui fera aussi fonction de réserve pour la sécurité incendie (consultation avec le SDISS)
- une chaufferie commune, eau chaude et chauffage par bois brut déchiqueté, avec préchauffage par panneaux solaires ou géothermie (projet à l'étude)
- une buanderie commune
- un local destiné aux poubelles à l'entrée de l'éco-quartier
- la construction d'une serre collective

Les jardins

Les espaces verts seront privilégiés et intégrés à l'ensemble du lieu et partagés entre tous les habitants.

Nous souhaitons mettre en pratique les principes de la permaculture dans son sens le plus large et expérimenter différentes méthodes de production de nourriture bio et vivante dans un esprit ludique de création collective et d'abondance.



Nous prévoyons la création d'une petite forêt comestible, des potagers, des vergers, des espaces de récréation pour enfants et adultes, des mares et peut-être un petit kiosque au milieu des jardins.

Nous planterons aussi des arbres fruitiers le long des allées piétonnes, mêlés aux arbres d'agrément.



Les liens avec le village

Les habitants de l'éco-quartier ont une réelle volonté de créer des liens et de devenir une composante dynamique du village de Montbrun Bocage. L'organisation d'ateliers créatifs ouverts, d'événements culturels et artistiques dans la salle polyvalente communale ou dans le village, témoignera de cette volonté. La dynamique générée par l'éco-quartier pourrait participer à la revitalisation de la bastide.



Phasage de l'opération

- Finalisation de la carte communale.
- Achat du terrain, qui est bloqué par une promesse de vente notariée.
- Étude de sol.
- Recherche active des derniers sociétaires.
- Permis d'aménager fixant la division des parcelles urbanisées et valant permis de construire pour le hangar commun.
- Viabilisation du terrain.
- Dépôt du permis de construire du hangar commun et, par chaque sociétaire, du permis de construire de son habitation en accord avec le permis d'aménager et le cahier des charges de l'éco-quartier pour la première tranche.
- Phase de construction : du hangar commun en priorité puis les autres maisons.

Perspective

Le projet d'éco-quartier Amaranthe est porté par une forte volonté de mettre en œuvre un modèle de vie innovant basé sur la création :

- d'un habitat participatif et durable
- d'un mode de vie solidaire et intergénérationnel
- d'espaces communs et partagés, générateurs de liens et d'expressions créatives
- d'une expérience transmissible et reproductible.



La plante Amaranthe

Révision du conseil le 17 Mai 2018

Mise en forme et corrections PE 5 juin 2018

Relecture RG 5 juin 2018